



**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAFPIC

Affaire suivie par : Jean-Philippe ROSNET

Tél : 03 81 65 73 72

Mél : jean-philippe.rosnet@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Site Sarraill

10 rue de la Convention

25030 Besançon cedex

**Délégation régionale académique à la formation
professionnelle initiale et continue**

Besançon, le 28 mars 2024

La Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

Le Recteur de l'académie de Dijon

La Présidente du conseil régional de
Bourgogne-Franche-Comté

La Directrice de la Direction régionale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de
Bourgogne-Franche-Comté

à

xxx

**Objet : Séquence d'observation en milieu professionnel en classe de seconde générale et
technologique**

Référence : SM/JPR/FP/ 256 2023-2024

Mesdames, Messieurs,

Annoncé à la rentrée 2023 par le ministre de l'éducation nationale, un stage d'observation de deux semaines est obligatoire pour tous les élèves de seconde générale et technologique dès juin 2024. Ils doivent ainsi accomplir cette séquence d'observation en milieu professionnel : entreprises, associations, administrations, établissements publics ou encore collectivités territoriales.

Le but est d'améliorer la politique d'orientation des jeunes et de rendre toujours plus dynamique le lien entre l'école et les entreprises.

Ce stage s'inscrit dans le cadre du Parcours Avenir, qui doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Pour votre entreprise, votre association, votre service public, ce stage est une opportunité nouvelle de renforcer le lien avec la jeunesse de votre région, de valoriser votre filière, vos savoir-faire et de faire connaître vos métiers comme des choix d'avenir auprès des élèves et de leurs familles.

Chaque entrepreneur, artisan, directeur des ressources humaines, responsable associatif, agent de la fonction publique, peut offrir un ou plusieurs stages en fonction des métiers et de la taille de sa structure. Une offre de stage peut concerner plusieurs élèves (jusqu'à une classe entière).

C'est dans ce cadre que nous vous sollicitons pour que vous déposiez vos offres sur la plateforme régionale <https://stages.bourgognefranche-comte.fr/>

La démarche est simple et gratuite, et de plus, votre offre sera accessible automatiquement sur la plateforme nationale <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>. Ces deux plateformes fonctionnent en interconnexion et permettent ainsi d'avoir une visibilité plus importante au niveau régional et au niveau national.

Pour atteindre l'ambition d'une école ouverte sur le monde professionnel et pour ouvrir un avenir à chaque élève, nous devons être tous mobilisés, dans nos territoires, nos villes, nos ruralités.

Nos services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

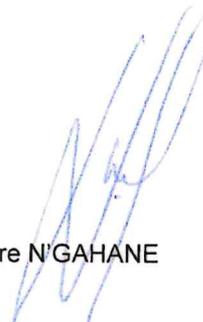
Nous vous remercions vivement de votre engagement au service des élèves, et vous prions d'agréer nos cordiales salutations

La Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités



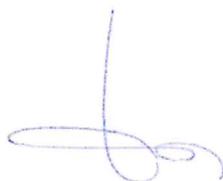
Nathalie ALBERT-MORETTI

Le Recteur de l'académie de Dijon



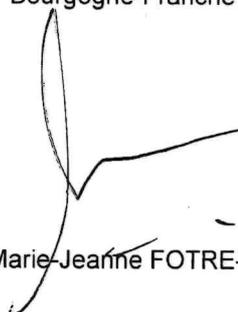
Pierre N'GAHANE

La Présidente du conseil régional de Bourgogne-
Franche-Comté



Marie-Guite DUFAY

La Directrice de la direction régionale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de
Bourgogne-Franche-Comté



Marie-Jeanne FOTRE-MULLER